

Méthanisation

Identification des partenaires/porteurs de projets

- rencontrer les exploitants et propriétaires des lieux après identification où méthanisation possible ⇒ sensibilisation et proposition de financement participatif
 - création de groupes de travail pour identifier les complémentarités
- ## Études techniques
- études de potentiel de gisement / de faisabilité / d'injection de gaz dans le réseau et sur le maillage du réseau



ACTIONS TYPE



Station biogaz/biGNV

- participation de la collectivité aux réunions d'études pour la mise en place du biGNV, notamment à destination du fret routier

Structuration de la filière

- structurer la filière à chaque étape : accompagnement et soutien technique des projets

Acceptabilité des projets

- revaloriser l'image de la méthanisation
- visite de sites
- sensibilisation avec soutien du centre technologique au service de la transition et du médiateur



Points d'attention

- cultures intermédiaires : non concurrence avec les cultures agricoles alimentaires
- effort de réduction du travail du sol, de la consommation d'eau, de l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais, ainsi que de la pollution atmosphérique et de l'eau
- prise en compte des risques de nuisances olfactives (tentative de réduction), intégration au paysage
- déchets : intégration des dimensions *gestion des biodéchets* et *lutte contre le gaspillage*



Cadre national

LTECV

Objectifs :

- ✓ **-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030** par rapport à 2012
- ✓ porter la **part des EnR à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030** et à **40 % de la production d'électricité**
- ✓ augmenter de **plus de 50 %** la capacité installée des **EnR électriques** par rapport à 2015
- ✓ multiplier par **3** la quantité de chaleur/froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux
- ✓ **injecter dans le réseau de gaz 8 TWh de biogaz** issu de la méthanisation et soutenir le développement du **bioGNV à hauteur de 20 % des consommations de GNV en 2023**
- ✓ favoriser une meilleure intégration des EnR dans le système électrique grâce de nouvelles modalités de soutien

👉 **Sociétés d'énergies renouvelables locales** : participation des habitants au capital favorisé, possibilité pour les communes et intercommunalités d'y participer

👉 Possibilité de procédure d'**appel d'offres** lorsque les objectifs d'injection du biométhane dans le réseau de gaz s'écartent de la trajectoire prévue dans la PPE ⇒ Valorisation des **investissements participatifs**

👉 **Méthaniseurs de moins de 500 kW** : **tarif d'achat de l'électricité garanti pendant 20 ans**

PPE / SNBC (2)

Objectif en **2030** : part des énergies renouvelables de 10 % de la consommation de gaz (**7 % de biogaz** dans la consommation de gaz)

Gisement **EnR** en Nouvelle Aquitaine : **85,4 GW** (2ème position)

Gisement des matières méthanisables à l'horizon 2035 ≈ **100 Mt** (ADEME), soit 70 TWh d'énergie primaire

Orientations :

- ✓ réduction de la production de biogaz des ISDND de l'ordre de 25 % en 2025 (2,5 TWh) grâce à l'amélioration du tri ⇒ biodéchets collectés séparément : 4 Mt/an sera méthanisé (2,8 TWh)
- ✓ « *l'acceptabilité doit faire l'objet d'une attention constante, afin de ne pas devenir un frein au développement de la filière* »
- ✓ 2 appels d'offres/ an. Objectif : production de 350 GWh PCS/an chacun
- ✓ obligation d'achat de biogaz à un tarif réglementé
- ✓ accélération du déploiement du GNV
- ✓ développement la méthanisation agricole des effluents d'élevage ou des productions végétales non valorisées par ailleurs



Cadre Régional

SRADDET

Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain (objectif stratégique 2.3)

- ✓ valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'EnR [objectif 100 % « gaz vert » à l'horizon 2050]

Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation (objectif stratégique 2.4)

- ✓ réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement
- ✓ développer la prévention et la valorisation des biodéchets

Développer la filière de méthanisation

Exemple du PCAET du SyBarVal

Stratégie : gisement biogaz issu méthanisation ≈ 90 000 t/an

→ accompagnement et soutien aux projets de méthanisation du territoire

→ optimisation de la valorisation énergétique des déchets et boues

→ utilisation du biogaz comme carburant localement

Objectif : multiplier par **3** la production d'EnR (atteindre 1500 GWh) à l'horizon 2050 ⇒ objectif intermédiaire à **2024 : 708 GWh**

→ à 2024, potentiel de méthanisation s'établit à **45 GWh** = mise en service de

4 projets de méthanisation

Plan d'action : (action 20)

- **4 projets** de méthanisation = **45 GWh**

Volonté de **structurer la filière**

- accompagnement et soutien aux projets de méthanisation du territoire : recensement des projets et appui technique à la réalisation

- optimisation de la valorisation énergétique des déchets et boues : **3 projets** locaux en cours, dont un en autonomie complète

- étude : optimisation énergétique des stations et la production de **biogaz par les boues**

- participation aux réunions de l'étude du CD33 de mise en place de **stations de bioGNV** en vue d'établir une convention avec l'ALEC sur le potentiel de valorisation des déchetteries et principaux producteurs publics, puis des porteurs privés

⇒ accompagnement des projets initiés



Aides possibles (ADDNA)

Appel à projets – investissements d'Av enir – EnR

[ADEME]

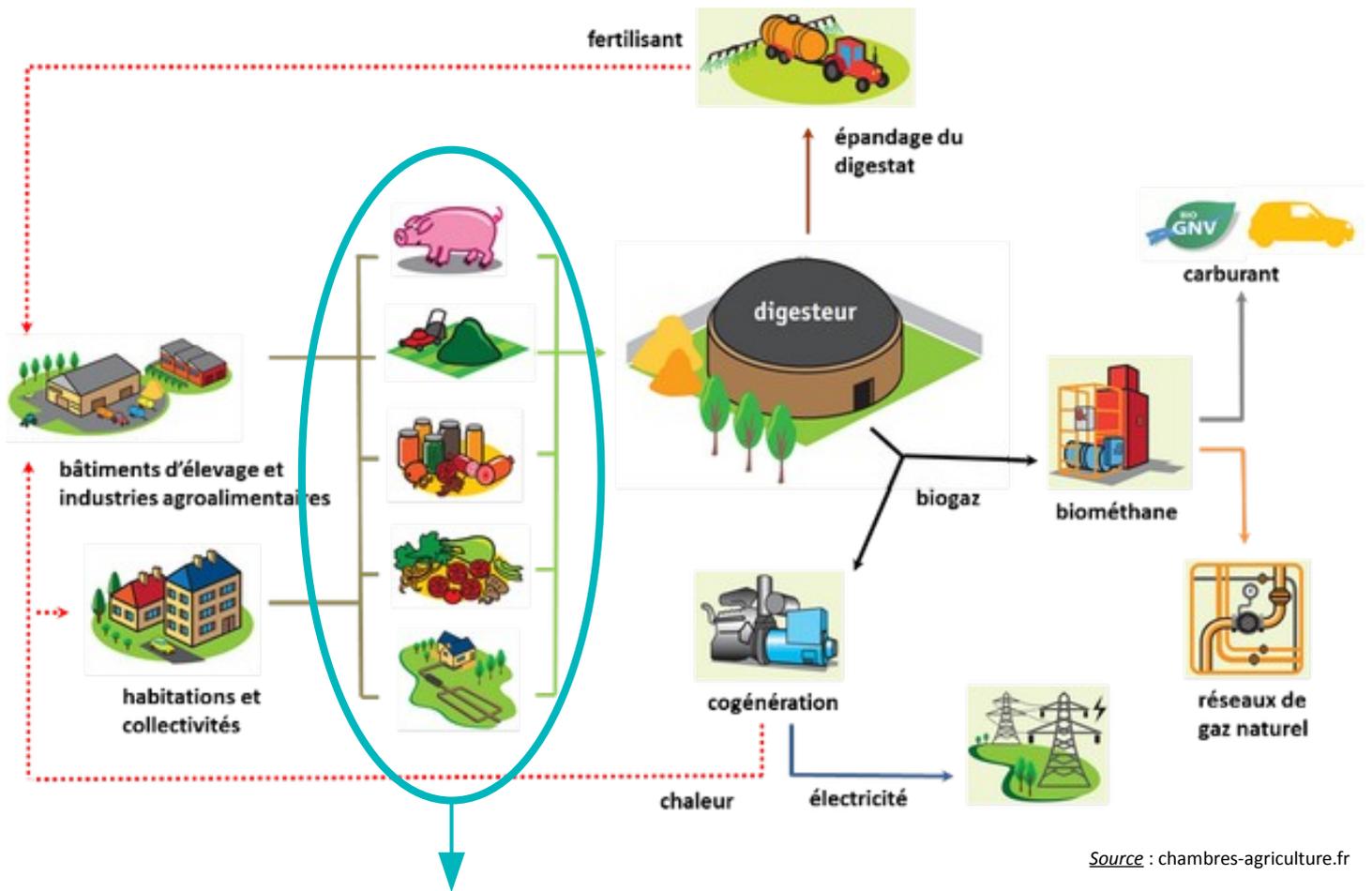
Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique

[Région Nouvelle Aquitaine]

Aides financières de l'ADEME

Tarifs de rachat électricité et gaz

Retour sur le processus de méthanisation



Source : chambres-agriculture.fr

Fort potentiel méthanogène

Intrants possibles

- huiles provenant des industries agro-alimentaires
- résidus de céréales
- graisses usagées : bacs de dégraissage de restaurant, graisses de flottation,
- mélasse
- graisse d'abattoir
- résidus de maïs
- paille
- déchets verts : tontes de pelouses, feuilles...
- déchets de brasserie
- déchets (stockage UIOM formant du lixiviat)
- pulpes de pomme de terre
- résidus de distillation (marc de raisin)
- effluents d'élevage (lisiers, fumiers)
- déchets alimentaires
- boues

« un méthaniseur ne peut utiliser plus de 15 % des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale »

Article D.543-292 du code de l'environnement

Faible potentiel méthanogène